



# Déclaration relative à la Loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement

## Objectif

Le présent document a été préparé dans le cadre des exigences formelles de déclaration en vertu de la *Loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement (SB 657)*. Ce dernier décrit les efforts entrepris par Groupe Dynamite Inc. (« GDI »), la société mère de GRG USA LLC (« GRG »), en collaboration avec GRG, pour garantir que l'esclavage et la traite de personnes n'ont pas lieu dans nos chaînes d'approvisionnement ou dans toute autre sphère de nos opérations commerciales.

## Vérification des chaînes d'approvisionnement

GDI a élaboré des procédures internes pour évaluer et vérifier la présence de risques liés à l'esclavage et à la traite de personnes au sein de ses chaînes d'approvisionnement. Ces évaluations sont réalisées au moyen de mécanismes de diligence raisonnable intégrés aux processus d'approvisionnement. Tous les fournisseurs doivent être soumis à un examen d'usine et à un processus de documentation avant leur intégration, garantissant ainsi qu'ils respectent nos normes. Les relations de longue date qu'entretient GDI avec ses fournisseurs, dont plus de 80 % travaillent avec nous depuis plus de huit ans, favorisent la transparence et la confiance.

## Audit des fournisseurs

En 2024, GDI a officiellement lancé un programme d'audit des fournisseurs afin de renforcer sa surveillance. En partenariat avec QIMA, une entreprise tierce réputée, nous avons effectué des audits semi-annoncés dans les dix usines les plus importantes de nos fournisseurs. Ces audits ont été conçus pour évaluer la conformité à des critères éthiques clés, dont :

- La santé et la sécurité;
- La gestion de l'environnement;
- Le travail des enfants et des jeunes travailleurs;
- Les heures de travail, les salaires et les avantages sociaux;
- Les pratiques de travail.

Lorsque des problématiques non critiques ont été constatées, comme des omissions d'ordre administratif, nous avons procédé à des audits de bureau subséquents pour confirmer les mesures correctives. Il est important de noter qu'il n'y a eu aucune constatation en lien avec le travail des enfants, les jeunes travailleurs ou les pratiques de travail assimilables à de l'exploitation. Ces audits ont établi une base de référence pour la surveillance future et s'étendront à d'autres usines au cours de l'exercice 2025.

## Certification des fournisseurs

Tous les fournisseurs sont tenus de reconnaître officiellement et de se conformer au Code de conduite des fournisseurs ainsi qu'à la Politique relative à l'esclavage moderne de GDI. Ces documents s'appliquent à tous les fournisseurs et usines qui produisent des biens pour GDI ou l'ensemble de ses filiales, divisions, sociétés affiliées ou agents. Ils interdisent clairement le recours au travail forcé ou au travail des enfants et imposent le respect des lois du travail et des normes applicables en matière de droits de la personne. GDI publie également des directives en milieu de travail qui résument ces engagements et qui doivent être affichées de manière visible dans les usines pour sensibiliser les travailleur·ses. Les nouveaux fournisseurs ne sont pas approuvés tant que ces documents n'ont pas été examinés et signés.

- [Code de conduite des fournisseurs](#)
- [Politique relative à l'esclavage moderne](#)

## Responsabilité interne

GRG et GDI tiennent à la fois les employé·es et les fournisseurs responsables du respect des droits de la personne et des normes éthiques du travail. Notre gouvernance interne comprend une surveillance juridique, des procédures de recours hiérarchique et un mécanisme formel pour traiter les cas de non-conformité. Toute violation de ces normes peut entraîner des mesures correctives, y compris la résiliation de relations d'affaires ou de contrats. Pour favoriser la transparence, nous maintenons une ligne de signalement directe ([responsibility@dynamite.ca](mailto:responsibility@dynamite.ca)) permettant aux travailleur·ses et aux parties prenantes de signaler toute infraction ou préoccupation de façon confidentielle.

## Formation

IAu cours de l'exercice 2024, GDI a commencé à mettre en place un programme de formation sur les droits de la personne adapté à ses équipes d'Approvisionnement et de Développement de produits. La formation met l'accent sur l'identification et l'atténuation des risques liés à l'esclavage moderne, les protocoles d'engagement des fournisseurs et les attentes en vertu de notre Code de conduite. Les premières séances ciblaient les équipes du Siège social, et nous prévoyons étendre le programme aux équipes régionales situées en Chine et au Bangladesh au cours de l'exercice 2025. Ce programme soutient notre objectif visant à intégrer la diligence en matière de droits de la personne dans le processus décisionnel quotidien.

## Publication et mises à jour

Cette déclaration est révisée annuellement et mise à jour pour refléter l'évolution de nos pratiques. Elle est affichée publiquement sur le [site Web d'entreprise de GDI](#), conformément à la *Loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement*. GRG USA LLC et Groupe Dynamite Inc. maintiennent leur engagement envers l'amélioration continue et la promotion de la transparence, de l'approvisionnement éthique et d'une conduite professionnelle responsable dans l'ensemble de leurs activités à l'échelle mondiale.